

**Campagne de lutte biologique contre
la chenille processionnaire du PIN - 2018**

Bulletin d'inscription individuelle

- **La chenille processionnaire du pin** est un organisme nuisible connu pour les risques sanitaires (urtications) qu'il cause tant aux humains qu'aux animaux domestiques. De plus, la défoliation des pins engendre un affaiblissement des arbres contaminés.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à **l'automne 2018** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N° AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par une société du Morbihan (FARAGO Morbihan) (Agrément : BR 00093) mandatée par la FDGDON Morbihan.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie
pour le 27 août 2018
ou à retourner directement à la FDGDON
Morbihan pour le 3 septembre 2018 au plus
tard**

▪ **TARIFS 2018**

Nombre de Pins	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	84 €
De 6 à 10 pins	98 €
De 11 à 15 pins	129 €
De 16 à 20 pins	159 €
De 21 à 30 pins	181 €
De 31 à 40 pins	205 €
De 41 à 50 pins	222 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
 - Pour les espaces verts communaux
 - Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter
- Nous consulter pour devis.

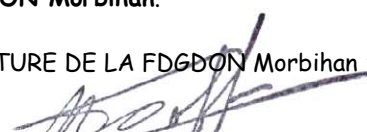
• **Connaissez-vous les moyens de lutte alternatifs ?**

Le piégeage des papillons à l'aide de phéromones, le piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, l'échenillage, la pose de nichoirs à oiseaux insectivores : retrouvez les moyens de lutte sur notre site internet.

.../...

Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour le traitement de la chenille processionnaire du pin est à remplir complètement et sera **retournée à la FDGDON Morbihan pour le 3 septembre 2018 au plus tard**, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité.
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale
NOM : _____ Prénom : _____ N° : _____ Rue : _____ Code Postal : _____ VILLE : _____ Téléphone : _____
Adresse précise du lieu de traitement
N°: _____ Rue : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nombre exact de pins : _____ Nombre de sites : _____ Précision sur l'emplacement des pins : _____ Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____
Accès à la propriété
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,... <input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> SIGNATURE DU CLIENT : _____ SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan :  </div> Date : _____

NB : Pour la **chenille du chêne**, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera **en Février 2019**.